

PLAIDOYER INSTALLATION

La CUMA :
des coups de pouce à l'installation





CONTEXTE

Les **charges de mécanisation** représentent **30 %** des charges totales d'exploitation, quel que soit le système. Elles augmentent de **5 %** par an depuis 10 ans. Il est donc plus qu'urgent de mieux raisonner **économiquement** avant d'optimiser **fiscalement** ; à titre d'exemple, le **prix d'achat moyen** des tracteurs a augmenté de **20 %** entre 2022 et 2024.

En BFC (source OPA BFC 2021), seulement **2 départs en retraite sur 3** sont remplacés et seulement la moitié des surfaces libérées partent à l'installation (le reste part à l'agrandissement). En 2019, la moitié des **chefs d'exploitation** avaient **plus de 50 ans**.

4 exploitations sur 5 sont adhérentes aux CUMA en Bourgogne Franche-Comté (environ 15 000 adhérents de CUMA sur 18 943 exploitations dites professionnelles = **80 %**) ; cependant leur facture annuelle varie de **500€** à plus de **50 000€ HT** pour les exploitations qui privilégient la mutualisation de leurs équipements. De belles marges de développement existent encore pour les CUMA.

+ 5% / AN
DEPUIS 10 ANS

30%
CHARGES TOTALES

+ 20%
2022-2024

2 / 3
DÉPARTS NON REMPLACÉS

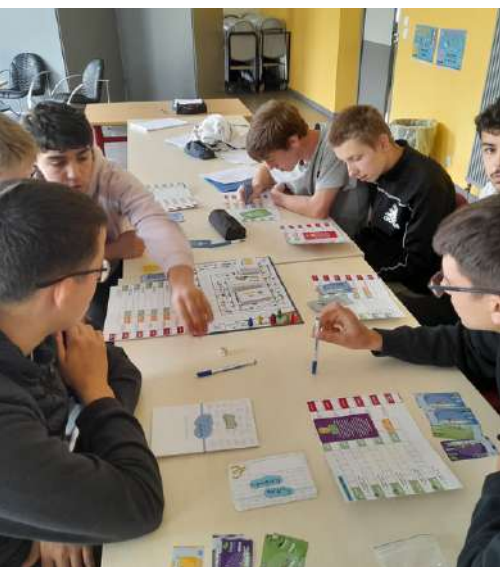
50%
SURFACES LIBÉRÉES
POUR INSTALLATION

VARIATION FACTURE
ANNUELLE DE
500€ À +50 000€ HT

4 / 5 EXPLOITATIONS
ADHÉRENTES EN CUMA

Dans ce contexte, l'un de nos domaines d'expertise étant le **raisonnement des charges de mécanisation**, la Fédération des CUMA est un **acteur essentiel et incontournable** pour une **installation raisonnée, sécurisée et solidaire**, en réalisant les actions suivantes :

- **ACCOMPAGNER** les nouveaux installés dans leurs choix de stratégie de mécanisation, que ce soit sur le plan économique ou financier, via la prise en compte des coûts des agroéquipements dans le futur diagnostic modulaire du parcours à l'installation (mise en place en 2027) ;
- **FAVORISER** l'adhésion des JA dans les CUMA grâce à des soutiens financiers ;
- **DEVELOPPER** des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires agricoles ;
- **PROMOUVOIR** l'intérêt des CUMA auprès des porteurs de projet et du monde agricole : la CUMA, une structure juridique sécurisée, tremplin pour les futurs installés et les salariés agricoles ;
- **PERENNISER** les CUMA grâce à l'arrivée de nouveaux adhérents et en sensibilisant les cédants à anticiper leur transmission.



LES COUPS DE POUCE DES CUMA

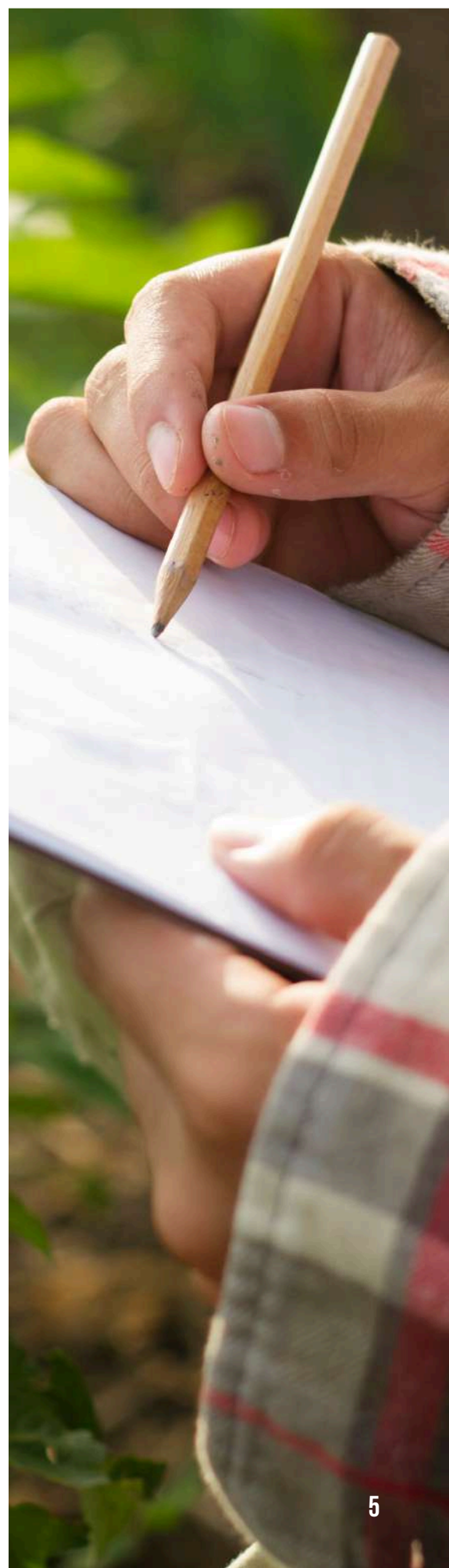
POUR FACILITER L'INSTALLATION



- **Un plus économique** en partageant les équipements donc les charges fixes (70 % du prix de revient des matériels), ce qui permet de sécuriser le projet d'installation ;
- **Un plus financier** en investissant seulement dans des parts sociales pour orienter ses prêts JA vers des investissements plus structurants (reprises de parts de société, bâtiments, etc) ;
- **Un plus social** créateur de lien pour rompre l'isolement, être acteur dans un groupe et progresser ensemble grâce aux échanges de pratiques ;
- **Un plus technologique** en accédant, grâce à la CUMA (partage du risque), à des matériels performants et/ou innovants.

LES PROPOSITIONS DE CUMA BFC

- **Former les futurs agriculteurs** en renforçant encore notre présence dans les écoles agricoles pour mettre en pratique l'article L800-1 du code rural (promotion de la coopération et l'ESS) ;
- **Sensibiliser les futurs installés** par des actions de communication ciblées tout au long du dispositif d'accompagnement à l'installation ;
- **Raisonner la stratégie de mécanisation et son coût** dans le projet d'installation dans le cadre du diagnostic modulaire préalable à l'installation prévu dans la LOA, un module optionnel portant notamment sur les agroéquipements et les coûts de production liés à la machine ;
- **Inciter les JA** à investir préférentiellement en CUMA au travers de dispositifs publics spéciaux : aides aux parts sociales JA (ex du CD 58), prioriser les projets collectifs dans les dispositifs d'aides aux investissements, raisonnement des durées de prêts selon la durée de conservation des outils, période probatoire prévue dans les statuts CUMA.





CUMA

BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

LA PUISSANCE DU **GROUPE**

©2026 CUMA BFC. Tous droits réservés.

Ce document est la propriété exclusive de CUMA BFC. Toute reproduction, représentation, adaptation, traduction ou diffusion, totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite préalable.